

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000007962-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 13/07/2011



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2011-7-6-3

Séance du vendredi 8 juillet 2011

PROGRAMMES DÉPARTEMENTAUX 2010 ET 2011
CHAPITRE 204
ASSAINISSEMENT (C213) - ALIMENTATION EN EAU POTABLE (C212)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2009-5-6-4 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2010-4-6-5 du Conseil Général du 8 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 - Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en dates des 10 mai 2010, 5 juillet 2010 et 24 juin 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'inscrire aux programmes d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable 2010 et 2011 les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre des :

- Programmes 2010 : un montant de subventions de 752 700 € pour l'Assainissement et de 31 500 € pour l'Alimentation en Eau Potable,
- Programmes 2011 : un montant de subvention de 39 375 € pour l'Assainissement.

L'imputation est la suivante : Chapitre 204 - Nature 20414 - Fonction 61.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté